

L'honorable Mr. BRODEUR : Mon honorable ami constatera que le paragraphe de la lettre M de l'article 258 de la loi du Revenu de l'intérieur se lit ainsi :

Sur tout tabac étranger en feuilles à l'état naturel, non écôté, sorti de l'entrepôt pour être fabriqué dans toute fabrique de cigares ou de tabac, dix cents par livre.

M. CLANCY : Un droit d'accise ?

L'honorable M. BRODEUR : Oui, je cite l'article 13 du chapitre 19 des 60-61 Victoria concernant le Revenu de l'intérieur.

M. CLANCY : Je serais fort surpris que cela fut exact.

L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100.

M. SPROULE : De quoi s'agit-il ?

L'honorable M. BRODEUR : Certaines circulaires sont très difficiles à traduire à cause des termes techniques qu'elles renferment, de sorte qu'il nous faut requérir les services de M. Fréchette, traducteur en chef de la Chambre des Communes. Il reçoit tant par page. L'an dernier, il a touché \$95.42.

Allocation de subsistance, ne dépassant pas \$100, à chacun des préposés dans la Colombie Anglaise dont les appointements n'excèdent pas \$700 par année, \$500.

L'honorable M. BRODEUR : Dans la Colombie Anglaise, la vie coûte plus cher que dans l'est du Canada ; c'est pour cette raison que nous accordons cette allocation supplémentaire.

Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient ; et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., \$60,000.

M. TAYLOR : Où se procure-t-on maintenant cet alcool ?

L'honorable M. BRODEUR : Le ministre achète cet alcool de bois de la "Standard Chemical Company," et l'alcool de grain, des distillateurs.

M. TAYLOR : Le prix est coté à \$1.40 ; est-ce là le prix fixé par le contrat ?

L'honorable M. BRODEUR : Nous n'avons pas signé de contrat avec la "Standard Chemical Company." Il nous faut nous approvisionner chez elle, car elle est la seule compagnie au Canada qui fabrique de l'alcool de bois.

M. SPROULE : Où se trouve le laboratoire de cette compagnie ?

M. BRODEUR : Je crois qu'elle a des établissements à Deseronto, à Fenelon-Falls, à Crookshire et peut-être à Simcoe. Elle aurait des laboratoires dans tous ces endroits. Je constate par mes notes qu'elle nous a expédié de l'alcool de bois de chacun des endroits que j'ai énumérés.

M. TAYLOR : Alors cette compagnie a partout le monopole de la fabrication, n'est-ce pas ?

M. BRODEUR : Je le crois.

M. TAYLOR : Et vous êtes engagés par contrat à payer \$1.40 par gallon.

M. BRODEUR : Non, il n'existe aucune convention.

M. TAYLOR : L'an dernier, le directeur général des Postes a déclaré qu'un marché avait été passé avec cette compagnie pour l'année courante.

M. BRODEUR : Un marché a été passé en 1898, je crois, pour cinq ans ; il a pris fin l'année dernière sans avoir été renouvelé.

M. TAYLOR : Alors, vous payez encore le même prix, \$1.40.

L'honorable M. BRODEUR : Oui, c'est le prix qui était fixé par le contrat.

M. SPROULE : Quelle quantité d'alcool de bois avez-vous achetée de cette compagnie, l'année dernière.

L'honorable M. BRODEUR : Nous lui avons payé \$16,484.44.

M. SPROULE : Ne vaudrait-il pas mieux demander des soumissions pour la fourniture de cet article à ceux qui désireraient entreprendre cette fabrication, plutôt que de s'approvisionner chez un seul fournisseur et de lui payer le prix qu'il demande, prix qui me paraît très élevé ?

L'honorable M. BRODEUR : Il y a quelques années, la Compagnie Rathbun fabriquait de l'alcool de bois qu'elle nous vendait \$1.60 le gallon.

Elle refusa de continuer à nous approvisionner à ce prix-là et vendit à la "Standard Chemical Company" tout l'outillage qui servait à la fabrication de l'esprit de bois. On pourrait songer à suivre le conseil de l'honorable député et à demander des soumissions. Il s'agit de savoir s'il se présenterait des soumissionnaires, car on m'apprend que c'est la seule compagnie au Canada qui fabrique cet article. Il faudrait peut-être nous approvisionner aux Etats-Unis.

M. TAYLOR : Parce que le gouvernement a créé ce monopole et favorisé l'établissement de la "Standard Chemical Company" dans l'Ontario-nord en passant avec elle un marché pour cinq ans, à la veille de l'élection partielle. Cela a probablement eu pour résultat d'obliger la Compagnie Rathbun et les autres manufacturiers à fermer leurs établissements. Le ministre nous dit que la Compagnie Rathbun exigeait \$1.60. Je sais qu'elle demandait moins de \$1.40, parce que le concert avec le capitaine Carter, j'ai souvent fait des démarches auprès du gouvernement pour